


Informations de base	
2021/2145(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) Subject 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	29/07/2021
			Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		STRUGARIU Ramona (Renew)	26/10/2021
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2145(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06706

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.987	17/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE703.285	18/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.747	02/03/2022	
Avis de la commission	LIBE	PE702.933	10/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0111/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0156/2022	04/05/2022	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		06003/2022	16/02/2022	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2021)0381 	30/06/2021	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	
Acte final				
Budget 2022/1803 JO L 258 05.10.2022, p. 0400				

Décharge 2020 : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

2021/2145(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu des assurances raisonnables que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 515 voix pour, 87 voix contre et 36 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales formulées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2020 s'élevait à 24.167.314 EUR, soit une augmentation de 5,67% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont permis d'atteindre un taux d'exécution du budget de 100%, soit le même taux qu'en 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 70,85%, soit une baisse de 7,85% par rapport à 2019.

Le Parlement a noté que, selon le rapport de la Cour et la réponse de l'Agence dans le cadre du suivi de la décharge 2019, les reports de crédits engagés étaient élevés pour les dépenses opérationnelles, ce qui reflète principalement la nature des activités principales de l'Agence, qui comprennent le financement d'études et d'autres activités de sensibilisation, s'étendant sur plusieurs mois, souvent au-delà de la fin d'une année. Soulignant que des problèmes structurels sont présents à l'Agence, cette dernière devrait améliorer sa planification budgétaire et ses cycles de mise en œuvre.

Autres observations

Le Parlement a formulé une série d'observations concernant les performances, les conflits d'intérêts, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- une réforme de son cadre de mesure de la performance a été lancée en 2020 pour évaluer l'impact de l'Agence au niveau stratégique et opérationnel;
- l'Agence a mis en œuvre avec succès son programme de travail annuel en 2020 et est parvenue à accomplir tous les objectifs;
- au 31 décembre 2020, 97,22% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 70 agents temporaires nommés sur les 72 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;
- les méthodes de travail ont changé pendant la pandémie de Covid-19, ce qui a brouillé la différence entre le temps de travail et le temps libre du personnel. Des mesures ont été mises en place, de sorte que 75% du personnel se sont déclarés satisfaits des modalités de travail flexibles et 85% se sont sentis correctement informés des développements concernant les modalités de travail;
- malgré les défis posés par la pandémie, l'Agence a produit 163.079 matériels et outils liés aux activités de sensibilisation, ce qui est bien supérieur à l'objectif fixé pour 2020;
- l'Agence a introduit son premier appel d'offres ouvert avec soumission électronique au cours du premier trimestre de 2020;
- l'Agence a réalisé une évaluation interne du niveau de mise en œuvre du nouveau cadre de contrôle interne et a conclu que presque toutes les composantes du cadre de contrôle interne sont présentes et fonctionnent ensemble de manière intégrée.